

RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

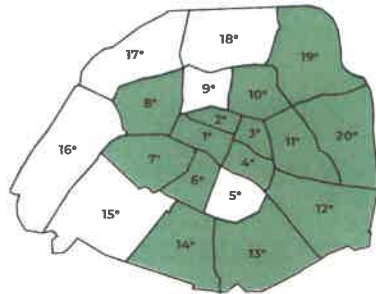
Les modalités d'inscription changent!

Une inscription simplifiée sur le portail Paris Familles

L'inscription de votre enfant à la cantine devient plus simple. Elle s'effectue maintenant en ligne sur le portail Paris Familles: familles-portail.paris.fr

Ces changements concernent les enfants scolarisés dans les arrondissements: Paris Centre, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 19 et 20.

L'inscription au guichet de la Caisse des écoles reste possible.



 Inscription auprès des Caisse des écoles  Inscription sur le portail Paris Familles

Quand inscrire votre enfant ?

Les inscriptions sur le portail Paris Familles sont ouvertes à partir de début juin jusqu'au 21 septembre 2026.

L'inscription à la restauration scolaire est valable pour toute l'année scolaire. Vous pouvez la modifier ou la suspendre tant que la période d'inscription est ouverte ou lors des prochaines périodes d'inscription, indiquées sur Paris.fr.

Comment inscrire votre enfant ?

- 1 Accédez au portail Paris Familles depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.
- 2 Connectez-vous avec vos identifiants MonParis rappelés sur vos factures Paris Familles, ou créez un compte en utilisant FranceConnect.
- 3 Allez dans le menu « Faire une inscription » et choisissez l'inscription restauration scolaire.
- 4 Réalisez votre inscription et validez le récapitulatif final.





Si vous ne l'avez pas fait, mettez à jour votre **tranche tarifaire** pour toute l'année scolaire sur le site Mon Quotient Familial Parisien accessible en scannant le QR code ou depuis le portail Paris Familles, menu « Information de facturation ».



Facture et paiement: ce qui change

Une seule facture vous sera adressée pour toutes les activités de votre foyer, incluant la restauration scolaire. Elle est consultable à tout moment depuis le portail Paris Familles, menu « Mes Factures ».

 En cas de séparation, vous avez la possibilité de partager la facturation entre parents. Si une répartition a déjà été mise en place dans Paris Familles, elle s'appliquera automatiquement aux frais de restauration scolaire. Sinon, vous devez envoyer un justificatif* à Paris Familles précisant la répartition des frais concernant votre enfant et, si nécessaire, un planning de garde.

 Si vous n'avez pas déjà de prélèvement bancaire sur Paris Familles et que vous souhaitez opter pour ce mode de paiement, vous devez en faire la demande sur le portail Paris Familles, même si vous aviez déjà fait cette démarche auprès de votre Caisse des écoles.

Inscriptions aux activités périscolaires 2026-2027

Vous pourrez inscrire votre enfant aux activités périscolaires du lundi 24 août au lundi 21 septembre 2026 depuis le portail Paris Familles. Si vous avez des questions, adressez-vous à la Direction de votre école ou au Responsable éducatif Ville (REV).

Pour vous aider, les services à votre disposition

Centre de contact de la Ville de Paris au 3975 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (prix d'un appel local).

Caisse des écoles de votre arrondissement.

Accueil Paris Familles: 210, quai de Jemmapes (10^e), du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Votre mairie d'arrondissement, selon ses horaires d'ouverture.

* jugement ou convention homologuée de divorce ou de séparation, ordonnance de non conciliation, ou encore attestation co-signée par les deux parents